



Intervention intersyndicale commune préalable à l'ouverture du CT AC du 03/11/2015

Madame la Présidente,

Les syndicats FO, CGT et SUD Centrale Solidaires ont décidé de ne pas siéger au CT AC de ce jour, même si, suite à leur demande, celui-ci est consacré en partie à l'examen du PLF 2016.

Le boycott de cette instance s'inscrit dans la continuité des positions adoptées par l'ensemble des fédérations des Finances SOLIDAIRES, CGT, FO, CFDT et UNSA/CFTC, lors du CTM du 13 octobre présidé par les ministres M. SAPIN, E. MACRON et C. ECKERT. Michel SAPIN a même été fier d'y annoncer que Bercy était désormais le 1^{er} contributeur en matière de suppressions d'emplois (2568 emplois supprimés)... illustrant ainsi son dédain des conditions dans lesquelles les agents exercent leurs missions. Qui plus est, pour la 1^{ère} fois, nos ministres amputent le budget de l'Action sociale ministérielle et piochent dans les réserves de l'ALPAF. Jusqu'où iront-ils ?

Selon nous, en administration centrale, il n'y a pas de « micro climat social ». Hélas, le budget 2016 spécifique confirme la saignée des emplois (moins 260 emplois au total et moins 211, rien que pour le programme 218 du SG pour l'essentiel). Il consacre la réduction intolérable des crédits de fonctionnement (-9,3 %) et annonce de facto de nouvelles réorganisations de service à marche forcée. Cette situation déplorable va encore aggraver les conditions de travail des personnels, toutes catégories confondues.

La souffrance explose en centrale. Elle sera renforcée par la mise en place unilatérale, dès janvier 2016, du dispositif de nouvelle rémunération indemnitaire : l'abscons RIFSEEP, pour les personnels administratifs, 1^{ers} concernés par ce véritable laminoir qui touchera dans la foulée, en 2017, tous les agents des MEF. Faut-il rappeler, encore une fois ici, que l'ensemble des fédérations de fonctionnaires ont voté CONTRE ce dispositif. Cette position a été réaffirmée avec force par les fédérations des Finances, lors du CTM du 13 octobre. Malgré cette opposition unitaire, l'administration l'applique !

Faut-il alors que vous vous étonniez des mouvements engagés par les premiers sacrifiés du système, les agents de la filière sociale et ceux de la filière informatique -dont les GRIDs-, les plus nombreux à être plafonnés dans ce fameux nouveau dispositif, ce qui pour eux signifie, à court terme, une baisse programmée de leur pouvoir d'achat.

Ces éléments révèlent aussi une conception du « dialogue social » qui n'est pas la nôtre. Nous refusons de l'entériner, même si avec les différents points d'information, sans documents préparatoires de surcroît, vous cherchez à nous appâter. Ces derniers points ne relèvent pas du dialogue social, car ils constituent exclusivement de l'information descendante qui n'est pas ouverte à la concertation !

Les représentants élus du personnel ne sont pas là pour valider cette dégradation incessante des conditions de vie et de travail qui pourrait aller jusqu'à nous faire regretter les « fabuleux » (dans le sens de fables) bilans sociaux des années précédentes. Que dire encore de la convocation récente des CAP dites de promotion, administratif et technique, où dans un cas, l'objet était de retirer 2 agents du tableau d'avancement et, dans l'autre, de proposer des promotions « en négatif », imposant aux agents concernés de « cautionner » une perte substantielle de leur pouvoir d'achat.

Dans un tel contexte, certaines catégories de personnel, comme les GRIDs et Conseillers techniques régionaux de Service social (CTR SS) se mobilisent durablement dans la mesure où vous n'apportez aucune réponse concrète à leurs revendications. Nous vous informons solennellement, qu'en tant qu'élus du personnel, nous ferons tout pour que d'autres catégories du personnel se mobilisent à leur tour, dans l'unité la plus large possible, comme cela s'est passé lors du GT GRIDs du 2 octobre où, contre toute attente, l'ensemble des syndicats représentatifs au CT AC ont soutenu leurs revendications.

Les syndicats FO, CGT et SUD centrale Solidaires, exigent :

- un moratoire sur les suppressions d'emplois et l'arrêt de la baisse des crédits de fonctionnement ;
- un bilan exhaustif et contradictoire des réorganisations, l'abandon de toute fiche dite d'impact rédigée par les seuls réorganiseurs et la mise en place d'un véritable dispositif d'évaluation des conséquences de ces réorganisations pour les agents concernés par ces réorganisations ;
- une meilleure articulation de toutes les instances de concertation CAP, CCP, CT, CHS CT.

Après cette intervention, conscients que, juridiquement, ce CT AC ne pourra pas se tenir en application de l'article 10 du RI 2015 du CT AC publié sur ALIZÉ, nous quittons immédiatement la séance.

Merci Madame la Présidente.